

# ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mai 2023

---

VISANT À RENFORCER LA PRÉVENTION ET LA LUTTE CONTRE L'INTENSIFICATION  
ET L'EXTENSION DU RISQUE INCENDIE - (N° 1071)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CE271

présenté par  
M. Lamirault, rapporteur

### ARTICLE 17

À l'alinéa 3, substituer aux mots :

« des modèles de plans simples de gestion »,

Les mots :

« un modèle de plan simple de gestion ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement de précision vise à rappeler qu'il n'existe qu'un seul modèle de plan de simple de gestion (PSG) mis à disposition par le Centre régional de la propriété forestière (CNPFF) compétent.